



## CSE SIÈGE VOYAGES

Réunion extraordinaire du 06 avril 2021

Consultation sur le projet d'évolution des modes de travail et sur l'organisation du travail en présentiel et distanciel sur le périmètre du CSE Siège Voyages

Explication de vote de la délégation CGT

Le 16 décembre, une première information sur le « projet Agile Campus » était à l'ordre du jour du CSE Siège Voyage. A cette occasion, la CGT avait déjà exprimé et dénoncé les méfaits du concept « Flex office ». Pourtant, la direction SNCF en fait le premier levier dans sa chasse aux mètres carrés. Le deuxième levier est le pari incertain de la généralisation du télétravail.

Aujourd'hui, les arguments, les craintes formulées en décembre sont confirmées, voire étayées par le rapport d'expertise. Cela confirme la pertinence du recours à l'expertise proposé par la CGT et validé par l'ensemble des élus lors du CSE extraordinaire du 11 février 2020. Il aurait été souhaitable que la Direction renonce à son projet mais il est clair que l'opportunité économique prime sur le bien être des agents et sur leur santé. Les discours rassurants et les postures ventant le côté innovant, le dynamisme du projet ne constituent qu'un écran de fumée pour masquer la politique du groupe SNCF.

En effet, la direction de SNCF s'est engagée dans une politique globale et généralisée de la massification des open space, de la mise en place de flex-offices (pardon clean desk, terme désormais officiel et pseudo novateur). La direction encourage la recherche d'économies à tout prix dans un contexte financier difficile, où les effets de la crise sanitaire sont amplifiés suite à la dernière réforme du ferroviaire.

La recherche d'optimisation des coûts et surfaces guide les réflexions de chaque dirigeant. La mise en place du travail à domicile au printemps a aiguillé nos dirigeants sur des gains liés aux flux ou espaces de travail. Le président Farandou a demandé au gouvernement une aide de 10 milliards d'euros pour amortir les effets de la crise sanitaire. Le gouvernement refuse cette aide et maintient les objectifs de la réforme de 2018, démontrant son désintérêt pour le ferroviaire. La politique immobilière du groupe, placée dans une filiale déconnectée de la production

ferroviaire, a entraîné la concentration des agents dans des bureaux sans âmes et éloignés des sites de production avec une généralisation des open-spaces et parfois déjà des « bureaux partagés ». Ces nouveaux espaces sont vantés comme innovants. Ils sont censés refléter l'image d'une entreprise dynamique, en constante évolution, moderne.

En réalité, ces concepts, issus de méthodes scientifiques coercitives, sont néfastes pour la santé psychologique et sociale des salariés. Il n'y a pas que les espaces qui changent, mais le travail aussi. L'individualisation des objectifs et du management perturbe les organisations. Encore une fois, le rapport d'expertise le confirme

Le grand Monopoly des mètres carrés est un jeu dangereux ! Avoir un espace, proche de son équipe, adapté (taille, cloison, isolation, nombre d'écrans...), libre sur sa journée, que l'on va retrouver après une réunion, près d'un casier ou du lieu de stockage de ses dossiers... nécessitera de se lever tôt et d'avoir un peu de chance. La compétition est d'autant plus féroce que le nombre de place dans le flex-office est inférieur au nombre de salariés potentiellement présents. La consigne officieuse est de « venir au flex-office lorsque la présence est requise ». Qui dans ces conditions peut parler de télétravail volontaire ?

L'open-space déshumanise, le flex-office exproprie ! Cette nouvelle forme d'organisation s'attaque à la possession de l'outil de travail. Un ouvrier parle de « ses » machines, « son » atelier et « ses » outils. Un salarié du tertiaire avait « son » bureau. Lui retirer sa place de bureau, c'est le déposséder de son outil de travail. L'outil de travail non seulement n'est plus à lui, mais c'est le salarié qui devient remplaçable. La CGT dénonce cette violence invisible. La mise en place de ces organisations isole les salariés et nuit à la production en cassant les symbioses nécessaires au travail d'équipe. C'est pourquoi la CGT revendique pour chaque agent un espace dédié y compris les télétravailleurs et les nomades.

Dans son projet, la direction ne parle plus de travail à distance mais uniquement de télétravail. On note l'absence réflexions et d'ambition pour proposer des solutions de replis, lorsqu'il n'est pas possible de disposer de conditions optimales pour travailler à son domicile et que la jauge d'accueil de l'établissement est dissuasive.

La CGT tient à rappeler que le télétravail est, et doit rester, une démarche volontaire des agents. Mais que restera-t-il comme choix pour les agents qui voient le télétravail comme une contrainte ou le juge incompatible avec leurs fonctions ? Etes-vous certains qu'ils goûteront au projet innovant proposé ? Le choix entre la peste et le choléra en somme pour beaucoup.

Nous avons longuement échangé aujourd'hui sur les alertes, les inquiétudes tant sur les conséquences individuelles que sur le collectif de travail. Vos réponses ne peuvent rassurer. Les interrogations demeurent les risques sont trop conséquents.

Maintenir ce projet, qui plus est, en cette période déjà difficile pour toutes et tous est une erreur et sa mise en œuvre ne pourra se faire sans détruire des repères collectifs et sans dommages collatéraux pour un grand nombre d'agents.

La délégation CGT émet donc un avis négatif et votera contre « le projet d'évolution des modes de travail et sur l'organisation du travail en présentiel et distanciel sur le périmètre du CSE Siège Voyages ».

Les élus CGT et ses membres des CSSCT resteront impliqués pour défendre les intérêts des cheminots et mettront tout en œuvre pour préserver leur santé.